

## **Parcoursup : PARTICIPER A LA PHASE COMPLEMENTAIRE**

Source : synthèse FAQ site parcoursup 2021

**Du 16 juin au 14 septembre,**

vous pouvez participer à la phase complémentaire.

### **EN QUOI CONSISTE LA PHASE COMPLEMENTAIRE ?**

**Les formations qui ont encore des places disponibles sont à nouveau proposées sur la plateforme et vous pouvez formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux.**

Les réponses des formations seront faites au fil de l'eau pour vous permettre d'être fixé rapidement.

(A compter du 2 juillet, vous pouvez également solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur de votre académie depuis votre dossier. Elle examinera votre dossier pour vous aider à trouver une formation au plus près de votre projet en fonction des places disponibles. )

### **QUI PEUT PARTICIPER ?**

- **Les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale** : les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux le 27 mai 2021 et les candidats dont tous leurs vœux sont en attente
- **Les candidats inscrits sur Parcoursup qui n'ont pas confirmé de vœux au 8 avril 2021**
- **Les candidats qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup.** Ils doivent préalablement procéder à leur inscription sur Parcoursup avant le 14 septembre 2021 inclus.

**Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale peuvent également faire de nouveaux vœux pour des formations qui les intéresseraient davantage.**

Pour rappel, un candidat ne peut accepter qu'une seule proposition d'admission à la fois: s'il reçoit une proposition d'admission en phase complémentaire alors qu'il en a déjà accepté une en phase principale, il doit choisir celle qu'il préfère.

A l'exception des candidats des lycées français à l'étranger (réseau AEF), les candidats dont les études en France sont soumises à l'obtention d'un visa en raison de leur nationalité et qui n'en disposent pas le 16 juin 2021, ne peuvent pas formuler de vœux pendant la phase complémentaire.

A savoir : la phase complémentaire ne permet pas à un candidat de formuler un vœu pour une formation pour laquelle il a déjà formulé un vœu en phase principale.

**A noter** : vous pouvez formuler des vœux jusqu'au 14 septembre 2021 à 23h59 (heure de Paris). Les dernières propositions d'admission sont envoyées le 16 septembre 2021.

### **COMMENT PARTICIPER A LA PHASE COMPLEMENTAIRE ?**

A compter du 16 juin 2021, **le moteur de recherche des formations Parcoursup vous permet de consulter les formations inscrites en phase complémentaire et d'accéder aux fiches de présentation détaillées** de chacune d'entre elles (ses attendus, ses critères généraux d'examen des vœux...).

### **Le moteur de recherche des formations est accessible :**

- **depuis votre dossier (rubrique vœux / vœux en phase complémentaire).** Lorsque vous êtes connecté à votre dossier, le moteur de recherche n'affiche que les formations qui ont des places disponibles pour votre type de baccalauréat. Vous pouvez ajouter jusqu'à 10 nouveaux vœux.

- **hors connexion depuis la page « Rechercher une formation » du site Parcoursup.fr.** Une recherche des formations par type de baccalauréat préparé ou obtenu est proposée.

Une formation apparaît uniquement dans le moteur de recherche des formations lorsqu'elle a des places disponibles. **De nouvelles formations peuvent être inscrites au fur et à mesure en phase complémentaire, il est donc recommandé de consulter régulièrement le moteur de recherche des formations.**

**Vous pouvez formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux (en plus des ceux que vous avez confirmé avant le 8 avril 2021). Vous pouvez formuler ces vœux au fur et à mesure de la phase complémentaire.**

En plus de ces 10 vœux, vous pouvez toujours formuler des vœux pour des formations en apprentissage dans la limite de 10 vœux maximum.

Vous devez vous connecter à votre dossier et sélectionner l'onglet «vœux / vœux en phase complémentaire », puis cliquer sur le bouton « Ajouter un vœu»

Si vous n'êtes pas inscrit sur Parcoursup, vous devez au préalable procéder à votre inscription sur la plateforme.

**A savoir :** pour qu'un vœu soit pris en compte, il suffit de sélectionner une formation et de l'ajouter à votre liste de vœux. Une fois l'ensemble des éléments du dossier complétés, il vous suffit d'enregistrer ce vœu. Contrairement à la phase principale, aucune confirmation n'est nécessaire.

**Vous ne pouvez pas formuler un vœu pour une formation proposée en phase complémentaire que vous aviez déjà demandée en phase principale mais vous pouvez demander la même formation proposée par un autre établissement.**

#### **Toutefois :**

- un candidat qui a déjà formulé un vœu pour un portail de licence pourra de nouveau formuler un vœu en phase complémentaire pour une des formations de ce portail non sélectionnée en phase principale si elle est disponible.

- un candidat qui a déjà formulé un vœu pour un regroupement d'école (exemple : concours d'écoles d'ingénieur ou de commerce) et qui n'a pas été refusé pourra de nouveau formuler un vœu pour une des écoles de ce regroupement non sélectionné en phase principale si celle-ci est disponible.

En phase complémentaire, les formations répondent au fur et à mesure jusqu'au 16 septembre 2021.

#### **Pour plus de détail, suivez le lien**

[https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions#RUB-ETAPES-INSCRIPTION\\_sub\\_88](https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=questions#RUB-ETAPES-INSCRIPTION_sub_88)

**N'hésitez pas à contacter votre établissement, la psychologue EN du lycée ou le CIO de Valence (ouvert jusqu'au 16 juillet 2021 et à partir du 23 août 2021).**